

RENCONTRE VILLE DE MONTRÉAL LUNDI LE 24 SEPTEMBRE

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'Association pour les droits des accidentés (L'ADA) accompagnée de Me Sophie Mongeon, avocate-conseil de l'organisme ainsi que dirigeante du cabinet Desroches Mongeon Avocats spécialisé dans la représentation des accidentés de la route, sommes heureuses d'avoir été invité à la discussion publique de la ville de Montréal du 24 septembre 2018.

Cette discussion publique portant sur la sécurité des piétons et des cyclistes a été organisée par la mairesse Valérie Plante. Cette rencontre a comme objectif de solliciter des idées innovatrices venant du public pour ainsi améliorer le partage de la route et le bilan routier d'accidents.

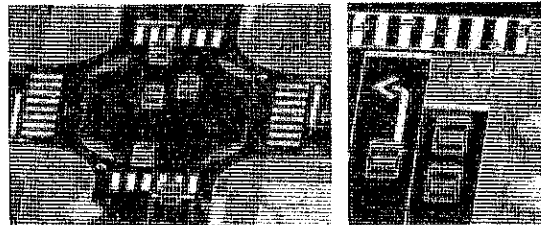
Côtoyant des accidentés de la route au quotidien, nous sommes conscientes que certaines mesures doivent être mises en place afin de privilégier le partage de la route. Nous avons choisi de mettre l'accent sur les mesures de sécurité entourant les cyclistes. Le vélo n'étant plus juste un sport ou un hobby, il est de plus en plus utilisé comme moyen de transport.

Notre proposition a comme but d'encadrer la sécurité du cycliste. Bien que certaines de nos propositions puissent engendrer des désaccords, gardez en tête que celles-ci ont été pensées et élaborées pour assurer la sécurité des usagers de ce moyen de transport.

Voilà nos suggestions:

1- Dans un premier temps, nous suggérons de rendre le port du casque obligatoire. Nous croyons fortement à la protection que celui-ci peut apporter au cycliste. Beaucoup d'accidents impliquant le vélo a pour conséquence de causer des lésions au cerveau, communément appelé: traumatisme crânien. Le port du casque obligatoire pourrait ainsi prévenir des blessures graves et mortelles.

2- La reconfiguration de certaines intersections pourrait être envisagée afin d'accroître la sécurité des usagers. Nous nous sommes inspirées de ces images pour vous démontrer ce qui pourrait être mis en place afin de sécuriser l'environnement.



Source pour les schémas de design: B.C. Community Road Safety Toolkit Module 1 (2015).
<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/transportation/driving-and-cycling/road-safety-rules-andconsequences/>
[ent/transportation/driving-and-cycling/road-safety-rules-andconsequences/publications-legislation-and-data/bc-community-road-safety-toolkit](https://www2.gov.bc.ca/gov/content/transportation/driving-and-cycling/road-safety-rules-andconsequences/publications-legislation-and-data/bc-community-road-safety-toolkit)

3- Nous proposons la réduction de la vitesse de 50 KM/HR à 30 KM/HR dans les endroits où les automobilistes et les cyclistes se côtoient.

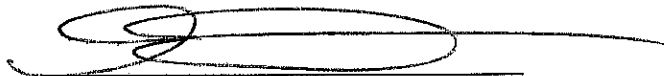
4- Nous proposons également que les cyclistes puissent bénéficier de la protection de la Société de l'Assurance automobile du Québec. Actuellement, un cycliste qui se blesse n'a pas accès à une indemnisation à moins que la preuve soit faite qu'il y a eu contact avec un véhicule ou une tentative d'évitement. Ces démarches sont difficiles et peuvent engendrer des procédures longues et coûteuses pour faire valoir ses droits.

Cette couverture imposerait au cycliste de payer une cotisation à la SAAQ. Celle-ci pourrait délivrer soit une immatriculation soit un certificat attestant que le cycliste a cotisé à cette assurance.

Étant donné que le transport en vélo est de plus en plus valorisé et encouragé, que ce soit par la mise en place de voies réservées ou par l'accès simplifié à ce moyen de transport via l'accès aux BIXI, il est grand temps d'améliorer la sécurité de ce moyen de transport et en assurer la sécurité des usagers.

L'Association pour les droits des accidentés souhaitent éviter de nouvelles victimes et surtout, offrir un support financier aux usagers qui pourraient malheureusement être victimes d'accidents.

En souhaitant que nos idées aideront à tous et chacun pour le partage de la route mais surtout aura comme impact de réduire les accidents avec les différents usagers du réseau.



Mélanie Patenaude, Directrice générale